



Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 28 - 1342 LIMELETTE

Tél : 010/41.09.32 – Fax : 010/43.96.66

RCN : 93320 - TVA : BE780277106

CENTURY 21

Par mail

Le 08 septembre 2017

V/Réf. : Vente au nom de **BRACKE - VACCO**

N/Réf. : 2134/0017/A07

### **TRANSACTION IMMOBILIÈRE**

---

**Résidence :**            « CAMARGUE »  
                                  Rue Stroobants, 60-62 à 1140 BRUXELLES

---

**Bien :**                    A07

---

**Quotités :**            95/10.000

---

**Propriétaire :**        BRACKE - VACCO

---

Maître,

Veuillez trouver, ci-joint, les renseignements demandés en ce qui concerne la vente du(des) bien(s) sous rubrique.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir les coordonnées du(des) nouveau(x) propriétaire(s) ainsi que la date de la passation de l'acte. (**Veuillez mentionner nos références dans toute correspondance relative au bien sous rubrique**).

D'avance, je vous remercie de la suite que vous réserverez à la présente.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

Serge ZWIJSEN  
SYNDIC

1. Le coût des dépenses de conservation, d'entretien, de réfection décidés par l'assemblée générale avant la date des présentes, mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement

**Voir PV en annexe.**

2. Les frais liés à l'acquisition de parties communes décidés par l'assemblée générale avant la date des présentes mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement

**0 €.**

3. Les dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite d'un litige né antérieurement aux présentes mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement

**Nihil.**

1. S'il existe un fonds de roulement et quel en est le montant

**Nihil.**

2. S'il existe un fonds de réserve et quel est le montant

**Un fonds de réserve bâtiment de 185.728,10 € ainsi qu'un fonds de réserve garage de 21.541,74 € pour l'ensemble de la copropriété au 31/12/2016.**

3. Les sommes qui seraient encore éventuellement dues par les vendeurs

**La cote part dans le décompte annuel qui sortira le 31/12/2017 ainsi que les appels de provision et fonds de réserve jusqu'à l'acte définitif ainsi que le décompte de vente définitif après l'acte définitif.**

4. Si tous les appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par une assemblée générale antérieure à ce jour, ont été payés.

**Appel 3T17 : 166,25€**

5. S'il y a actuellement une procédure judiciaire relative à la copropriété.

**Oui, Vous pouvez prendre contact avec le bureau Alpha Juris, Avenue de Brocqueville, 116 à 1200 Bruxelles. Téléphone : 02/770 62 20, Fax : 02/772 52 98.**

**ATTENTION:**

**"Vous voudrez bien attirer l'attention des vendeurs et acquéreurs sur les conséquences qui résultent du dernier alinéa de l'article 577-11. § 1<sup>er</sup> du Code Civil."**

**NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PREVOIR UNE PROVISION DE 500€ (DECOMPTE 2017) A VERSER SUR LE COMPTE DE LA COPROPRIETE N° BE85 7340 2076 7406 AVEC LA REFERENCE STRUCTUREE : +++ 000/0001/62573+++.**